

## Retombées économiques préliminaires du projet Métaux BlackRock

### Note d'information

---

#### 1. CONTEXTE

- Métaux BlackRock est une société canadienne qui effectue des travaux de mise en valeur en vue d'éventuellement aménager et exploiter un gisement de fer/vanadium/ilménite à ciel ouvert ainsi qu'une usine de traitement produisant des concentrés en plus d'un complexe métallurgique de transformation produisant de la fonte brute et du ferrovanadium.
- Le projet de mine est situé à 20 km au sud-est de Chibougamau et les concentrés seraient ensuite acheminés par train vers le complexe métallurgique qui serait situé à Alma.
- La société a récemment effectué une demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) afin d'obtenir un tarif d'électricité L-20 pour l'ensemble du projet pour une période de dix ans avec une option de renouvellement pour une autre période de dix ans, selon les surplus d'Hydro-Québec.
- Sur la base notamment des informations reçues de la part du promoteur dans le cadre de sa demande de tarif d'électricité (nombre d'emplois, investissements, salaires), le Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques a réalisé une estimation des retombées économiques à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et du modèle de retombées économiques développé en 2016 par le MERN et adapté au secteur minier.

#### 2. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PROJET

- Les coûts totaux pour l'aménagement du projet sont estimés à 940 M\$ CA par le promoteur en date du 25 janvier 2017, selon la répartition suivante :
  - 285 M\$ CA pour la mine et son concentrateur;
  - 655 M\$ CA pour le complexe métallurgique;
  - en outre, le promoteur envisage une phase subséquente d'investissements dans laquelle il pourrait notamment améliorer la voie ferrée et agrandir la mine et les installations portuaires.
- Les retombées économiques calculées par le MERN sont présentées aux pages suivantes et portent sur la mine et sur le complexe métallurgique.
- Les retombées présentées sont préliminaires et seront bonifiées et révisées, notamment en fonction des nouveaux chiffres qui seront disponibles (ex. : dernières études de faisabilité à venir au printemps 2017), de toute information reçue de la part du promoteur ainsi que d'améliorations en cours au modèle du MERN. À ce titre, le promoteur est invité à fournir toute information pertinente décrite dans les encadrés en vert de l'annexe II, notamment sur :
  - ses revenus, impôts corporatifs et impôts miniers anticipés;
  - l'emplacement des fournisseurs et leur type (PME ou grandes entreprises);
  - les rôles fonciers anticipés de ses installations;
  - tout autres coûts, contributions financières ou autres.

## ANNEXE I (A)

### Détails des retombées économiques associées à l'aménagement et à l'exploitation de la mine BlackRock

<b>Emplois directs et indirects générés par l'aménagement et l'exploitation de la mine BlackRock</b>								
	<b>Aménagement (en ETC total pour les 2 années)*</b>				<b>Exploitation (en ETC annuel pendant 20 ans)*</b>			
	Directs	Indirects	Total	% région**	Directs	Indirects	Total	% région**
Extraction minéraux	0	0	0	-	205	0	205	42 %
Utilités publiques	0	33	33	14 %	0	53	53	10 %
Construction, ingénierie, services	320	622	942	24 %	0	98	98	10 %
Machinerie et équipement	0	162	162	14 %	0	65	65	10 %
Transport et entreposage	0	14	14	14 %	0	11	11	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>	<b>831</b>	<b>1 151</b>	<b>22 %</b>	<b>205</b>	<b>227</b>	<b>432</b>	<b>25 %</b>

\* Représente le nombre d'emplois en équivalent à temps complet annuel.

\*\* Données présentées à titre indicatif. Dans la région administrative Nord-du-Québec.

Source : Modèle du MERN, février 2017.

<b>Impact sur le PIB généré par l'aménagement et l'exploitation de la mine BlackRock (M\$ de 2016)</b>								
	<b>Aménagement (total pour 2 ans)</b>				<b>Exploitation (par année / 20 ans)</b>			
	Directs	Indirects	Total	% région*	Directs	Indirects	Total	% région*
Extraction minéraux	0 \$	0,0 \$	0,0 \$	-	21 \$	0 \$	21 \$	42 %
Utilités publiques	0 \$	4 \$	4 \$	14 %	0 \$	6 \$	6 \$	10 %
Construction, ingénierie, services	24 \$	80 \$	104 \$	21 %	0 \$	10 \$	10 \$	10 %
Machinerie et équipement	0 \$	21 \$	21 \$	14 %	0 \$	7 \$	7 \$	10 %
Transport et entreposage	0 \$	1,8 \$	1,8 \$	14 %	0 \$	1,1 \$	1,1 \$	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>24 \$</b>	<b>106 \$</b>	<b>131 \$</b>	<b>20 %</b>	<b>21 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>25 %</b>

\* Données présentées à titre indicatif. Dans la région administrative Nord-du-Québec.

Source : Modèle du MERN, février 2017.

<b>Impact en paiements de taxes, impôts et parafiscalité généré par l'aménagement et l'exploitation de la mine BlackRock (M\$ de 2016)</b>						
	<b>Aménagement (total pour 2 ans)</b>			<b>Exploitation (par année / 20 ans)</b>		
	Directs	Indirects	Total	Directs	Indirects	Total
Canada - Impôts (travailleurs)*	2,4 \$	6,3 \$	8,7 \$	2,3 \$	1,5 \$	3,8 \$
Canada - Impôts/taxes (société)**	0,4 \$	1,7 \$	2,1 \$	4,3 \$	0,4 \$	4,7 \$
Québec - Impôts (travailleurs)*	1,2 \$	7,2 \$	8,4 \$	2,3 \$	1,7 \$	4,0 \$
Québec - Impôts/taxes (société)**	0,7 \$	2,4 \$	3,1 \$	3,9 \$	0,6 \$	4,5 \$
Québec - Impôt minier***	-	-	-	2,9 \$	-	2,9 \$
Taxes foncières et scolaires	-	-	-	0,8 \$	-	0,8 \$
<b>Sous-total - Taxes et impôts</b>	<b>5 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>21 \$</b>
Canada - Parafiscalité (A-E)	0,6 \$	1,5 \$	2,1 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,7 \$
Québec - Parafiscalité (CNESST, RQAP, RRQ, CNT, FSS)	4,1 \$	8,6 \$	12,8 \$	3,1 \$	2,3 \$	5,3 \$
<b>Sous-total - Parafiscalité</b>	<b>5 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>6 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>9 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>27 \$</b>

\* Représente l'impôt payé par les travailleurs avec leurs salaires.

\*\* Inclus un estimé pour les impôts corporatifs et pour les taxes de vente (société minière et fournisseurs).

N'inclus pas les coûts associés aux contributions et ententes avec les communautés d'accueil et les communautés Autochtones.

\*\*\* Estimation de l'impôt minier minimum

Source : Modèle du MERN, février 2017.

## ANNEXE I (B)

### Détails des retombées économiques associées à l'aménagement et à l'exploitation du complexe métallurgique BlackRock

Emplois directs et indirects générés par l'aménagement et l'exploitation du complexe métallurgique BlackRock						
	Aménagement (en ETC total pour les 2 années)*			Exploitation (en ETC annuel pendant 20 ans +)*		
	Directs	Indirects	Total	Directs	Indirects	Total
Secteurs primaires	5	14	19	0	23	23
Utilités publiques	6	43	49	0	30	30
Construction, ingénierie, services	971	851	1 821	0	162	162
Machinerie et équipement	449	155	604	274	102	375
Transport et entreposage	100	59	159	0	36	36
<b>TOTAL</b>	<b>1 531</b>	<b>1 121</b>	<b>2 652</b>	<b>274</b>	<b>353</b>	<b>626</b>

\* Représente le nombre d'emplois en équivalent à temps complet annuel.

Source : Modèle intersectoriel du Québec de l'ISQ, compilations du MERN, février 2017.

Impact sur le PIB généré par l'aménagement et l'exploitation du complexe métallurgique BlackRock (M\$ de 2016)						
	Aménagement (total pour 2 ans)			Exploitation (par année / 20 ans)		
	Directs	Indirects	Total	Directs	Indirects	Total
Secteurs primaires	0,8 \$	2,0 \$	2,8 \$	0 \$	10 \$	10 \$
Utilités publiques	5 \$	6 \$	11 \$	0 \$	9 \$	9 \$
Construction, ingénierie, services	104 \$	83 \$	188 \$	0 \$	15 \$	15 \$
Machinerie et équipement	41 \$	17 \$	58 \$	77 \$	16 \$	93 \$
Transport et entreposage	14 \$	6 \$	20 \$	0 \$	4 \$	4 \$
<b>TOTAL</b>	<b>165 \$</b>	<b>114 \$</b>	<b>280 \$</b>	<b>77 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>131 \$</b>

Source : Modèle intersectoriel du Québec de l'ISQ, compilations du MERN, février 2017.

Impact en paiements de taxes, impôts et parafiscalité généré par l'aménagement et l'exploitation du complexe métallurgique BlackRock (M\$ de 2016)						
	Aménagement (total pour 2 ans)			Exploitation (par année / 20 ans)		
	Directs	Indirects	Total	Directs	Indirects	Total
Canada - Impôts et taxes*	6 \$	4 \$	11 \$	2,6 \$	1,7 \$	4,3 \$
Québec - Impôts et taxes*	10 \$	8 \$	17 \$	3,5 \$	3,1 \$	6,6 \$
<b>Sous-total - Taxes et impôts</b>	<b>16 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>11 \$</b>
Canada - Parafiscalité (A-E)	2 \$	2 \$	4 \$	0,4 \$	0,5 \$	0,9 \$
Québec - Parafiscalité (CNESST, RQAP, RRQ, CNT, FSS)	16 \$	9 \$	25 \$	3,2 \$	3,2 \$	6,4 \$
<b>Sous-total - Parafiscalité</b>	<b>18 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>7 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>34 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>57 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>18 \$</b>

\* Représente les taxes de ventes et les impôts payés par les travailleurs avec leurs salaires. N'inclus aucun des impôts corporatifs et des paiements en taxes foncières et taxes scolaires ainsi que les coûts associés aux contributions et ententes avec les communautés d'accueil et les communautés Autochtones.

Source : Modèle intersectoriel du Québec de l'ISQ, compilations du MERN, février 2017.

## ANNEXE I (C)

### Détails des retombées économiques associées à l'aménagement et à l'exploitation de la mine ET du complexe métallurgique BlackRock

Emplois directs et indirects générés par l'aménagement et l'exploitation de la mine et du complexe métallurgique BlackRock						
	Aménagement (en ETC total pour les 2 années)*			Exploitation (en ETC annuel pendant 20 ans)*		
	Directs	Indirects	Total	Directs	Indirects	Total
Secteurs primaires	5	14	19	205	23	228
Utilités publiques	6	75	81	0	84	84
Construction, ingénierie, services	1 291	1 473	2 763	0	260	260
Machinerie et équipement	449	317	766	274	166	440
Transport et entreposage	100	73	173	0	47	47
<b>TOTAL</b>	<b>1 851</b>	<b>1 952</b>	<b>3 803</b>	<b>479</b>	<b>579</b>	<b>1 058</b>

\* Représente le nombre d'emplois en équivalent à temps complet annuel.

Sources : Modèle du MERN, modèle intersectoriel de l'ISQ, compilations du MERN, février 2017.

Impact sur le PIB généré par l'aménagement et l'exploitation de la mine et du complexe métallurgique BlackRock (M\$ de 2016)						
	Aménagement (total pour 2 ans)			Exploitation (par année / 20 ans)		
	Directs	Indirects	Total	Directs	Indirects	Total
Secteurs primaires	0,8 \$	2,0 \$	3 \$	21 \$	10 \$	31 \$
Utilités publiques	5 \$	10 \$	15 \$	0 \$	15 \$	15 \$
Construction, ingénierie, services	129 \$	163 \$	292 \$	0 \$	26 \$	26 \$
Machinerie et équipement	41 \$	38 \$	79 \$	77 \$	23 \$	100 \$
Transport et entreposage	14 \$	8 \$	22 \$	0 \$	5 \$	5 \$
<b>TOTAL</b>	<b>190 \$</b>	<b>221 \$</b>	<b>410 \$</b>	<b>97 \$</b>	<b>78 \$</b>	<b>176 \$</b>

\* Dans la région administrative Nord-du-Québec.

Sources : Modèle du MERN, modèle intersectoriel de l'ISQ, compilations du MERN, février 2017.

Impact en paiements de taxes, impôts et parafiscalité généré par l'aménagement et l'exploitation de la mine et du complexe métallurgique BlackRock (M\$ de 2016)						
	Aménagement (total pour 2 ans)			Exploitation (par année / 20 ans)		
	Directs	Indirects	Total	Directs	Indirects	Total
Canada - Impôts et taxes*	9 \$	12 \$	21 \$	9 \$	4 \$	13 \$
Québec - Impôts et taxes*	12 \$	17 \$	29 \$	10 \$	5 \$	15 \$
Québec - Impôt minier**	-	-	-	2,9 \$	-	2,9 \$
Taxes foncières et scolaires*	-	-	-	0,8 \$	-	0,8 \$
<b>Sous-total - Taxes et impôts</b>	<b>21 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>50 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>31 \$</b>
Canada - Parafiscalité (A-E)	3 \$	3 \$	6 \$	0,7 \$	0,9 \$	1,7 \$
Québec - Parafiscalité (CNESST, RQAP, RRQ, CNT, FSS)	20 \$	18 \$	38 \$	6 \$	5 \$	12 \$
<b>Sous-total - Parafiscalité</b>	<b>23 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>13 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44 \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>94 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>45 \$</b>

\* Inclus, uniquement pour le complexe minier, les impôts corporatifs payés par la société minière et par les fournisseurs ainsi que les taxes foncières et scolaires. N'inclus aucun des impôts corporatifs et des taxes foncières et scolaires associés au complexe métallurgique. N'inclus pas également les coûts associés aux contributions et ententes avec les communautés d'accueil et les communautés Autochtones.

\*\* Estimation de l'impôt minier minimum.

Sources : Modèle du MERN, modèle intersectoriel de l'ISQ, compilations du MERN, février 2017.

## ANNEXE II

### Définitions et explications inhérentes aux données présentées dans l'analyse économique

---

#### MODÈLES DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

- Les modèles de retombées économiques sont des modèles entrées-sorties qui représentent la structure de l'économie et qui calculent comment une dépense se propage dans les différents secteurs de l'économie.
- Deux modèles de retombées économiques sont utilisés pour la réalisation des retombées économiques associées aux projets du secteur minier :
  - le modèle du MERN;
    - Ce modèle a été développé au cours de la dernière année et représente un modèle adapté spécifiquement pour le secteur minier du Québec. Il a été développé sur la base de diverses sources, notamment les travaux de Peter Dungan et Steve Murphy<sup>1</sup>, les données collectées dans le cadre du Programme de statistiques minières de l'ISQ et le modèle intersectoriel de l'ISQ.
    - Ce modèle permet d'aller plus loin que le modèle de l'ISQ sur certains aspects en présentant des données spécifiques au secteur minier, en incluant un volet régionalisé et en estimant les impôts corporatifs et les taxes foncières.
  - le modèle intersectoriel de l'ISQ.
    - Ce modèle permet d'estimer les retombées économiques de tous les types de projets ayant des impacts sur l'économie du Québec. Ce modèle est une référence incontournable puisqu'il permet d'estimer tous les types de projets possibles. Ainsi, c'est ce modèle qui est utilisé pour calculer les retombées associées aux chemins de fer, aux stations portuaires ou encore à toute usine de transformation.

#### PHASE D'AMÉNAGEMENT ET PHASE D'EXPLOITATION

- La phase d'aménagement représente les « CAPEX »<sup>2</sup> initial associés à la construction du complexe minier.
- La phase d'exploitation représente les « OPEX »<sup>3</sup> annuels.
- Le cas échéant, les « CAPEX sustaining »<sup>4</sup> sont répartis également sur la durée de vie de l'exploitation de la mine.

#### EMPLOIS

- Les emplois présentés dans l'analyse représentent des emplois en équivalent annuel à temps complet.
  - Par exemple, si deux travailleurs travaillent chacun à temps plein pendant six mois sur le projet, ils représenteront l'équivalent d'un emploi.
- Les emplois directs représentent les emplois créés pour le fonctionnement de l'entreprise.
- Les emplois indirects représentent les emplois créés chez un fournisseur de l'entreprise dans le cadre de ses activités.
- En phase d'aménagement, le nombre d'emplois indirects est généralement plus élevé que le nombre d'emplois directs en raison du rôle important des fournisseurs et des sous-traitants.

---

<sup>1</sup> P. Dungan et S. Murphy, *An Authentic Opportunity: The Economic Impacts of a New Gold Mine in Ontario*, University of Toronto, octobre 2014.

<sup>2</sup> Investissements en capital.

<sup>3</sup> Dépenses d'exploitation.

<sup>4</sup> Investissements en capital réalisés pendant les années d'exploitation.

- En phase d'exploitation, de façon générale, le nombre d'emplois directs et indirects est relativement équivalent, la société minière embauchant généralement ses propres travailleurs et faisant moins appel à des fournisseurs que pendant la phase d'aménagement.

#### POURCENTAGE (%) EN RÉGION

- L'information présentant le pourcentage d'emplois en région représente un ordre de grandeur des emplois directs et indirects qui seraient générés et situés dans la région administrative dans laquelle se trouve le projet. Le modèle développé par le MERN prévoit certaines hypothèses de base sur les données régionalisées, lesquelles peuvent être adaptées par projet en fonction de la disponibilité des données.
- À noter que les simulations effectuées à l'aide du modèle intersectoriel de l'ISQ ne permettent pas d'obtenir de répartition régionalisée des retombées économiques. Ainsi, les retombées présentées pour des chemins de fer, des stations portuaires ou des usines de transformation ne peuvent être régionalisées.
- Enfin, le pourcentage de PIB en région représente la part du PIB généré par le projet au Québec qui viendrait accroître directement le PIB de la région administrative.

*Afin de préciser les données présentées dans l'analyse économique du MERN au sujet des retombées régionales des complexes miniers, il est possible pour le promoteur de fournir :*

- *le pourcentage de ses travailleurs qui seraient situés dans la région administrative, par rapport à ceux qui proviendraient de l'extérieur (fly-in / fly-out);*
- *les proportions de ses dépenses (CAPEX et OPEX) qui seront effectuées auprès de sous-traitants et de fournisseurs de la région administrative, du Québec et de l'extérieur du Québec.*

**N. B. :** Toute donnée fournie au Bureau de coordination et d'analyse des impacts économiques du MERN sera traitée à titre confidentiel et ne sera transmise à aucune autre entité.

#### CONTRIBUTION AU PIB

- La contribution au PIB (produit intérieur brut selon le revenu) représente la valeur ajoutée par un projet dans l'économie (la création de richesse générée par le projet).
- La valeur ajoutée est l'effort que le producteur ajoute à ses intrants intermédiaires pour répondre aux demandes qui lui sont adressées. Dans les modèles de retombées économiques, la valeur ajoutée au prix de base est obtenue par la somme des rémunérations des facteurs de production, soit les salaires et traitements avant impôt, le revenu mixte brut<sup>5</sup> et les autres revenus bruts avant impôt.<sup>6</sup> L'évaluation de la valeur ajoutée aux prix du marché est égale à la somme de la valeur ajoutée aux prix de base et des taxes indirectes sur les biens et services, moins les subventions sur les biens et services. Le concept de retombées économiques est donc étroitement lié à celui de valeur ajoutée et de contribution au PIB.

$$\begin{array}{c} \text{Valeur ajoutée aux prix du marché} \\ = \\ \text{Valeur ajoutée aux prix de base + Taxes indirectes - Subventions}^7 \end{array}$$

<sup>5</sup> Représente le revenu des propriétaires des entreprises non incorporées en société (entreprises individuelles).

<sup>6</sup> Pour des détails voir aux pages 26 et suivantes : [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/comptes-production/modele-intersectoriel.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/comptes-production/modele-intersectoriel.pdf)

<sup>7</sup> Valeur ajoutée = Salaires et traitements avant impôts + revenu mixte brut + autres revenus bruts avant impôts.  
Taxes indirectes = TVQ, TPS, taxes spécifiques québécoises et taxes et droits d'accise fédéraux.  
Subventions = subventions sur la production et subventions sur les biens.

## IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

- Les impôts des sociétés (effets directs) représentent une estimation de l'impôt corporatif pour les activités associées au complexe minier (mine et concentrateur). Ces impôts sont estimés par le modèle du MERN et représentent l'impôt réel à payer, c'est-à-dire déduction faite de tous les crédits d'impôt, programmes fiscaux, dépenses déductibles, aides financières, subventions, etc.

Dans le modèle du MERN, ces impôts sont estimés en utilisant le pourcentage moyen d'impôt réellement payé par l'ensemble de sociétés minières au cours des dernières années (SCIAN 212) par rapport à leurs revenus bruts. Tout dépendant des projets, cette donnée varie donc essentiellement en fonction des revenus bruts escomptés, lesquels sont une fonction du tonnage vendu multiplié par le prix de vente escompté. Des travaux sont en cours pour personnaliser davantage le calcul des impôts corporatifs par projet.

- Pour l'impôt minier (les redevances), la Loi sur l'impôt minier prévoit que toute société qui détient un bail minier doit payer une redevance représentant la valeur la plus élevée entre un impôt minimum calculé sur la valeur de la production à la tête de puits (de 1 % à 4 %) ou un impôt calculé sur le profit (de 16 % à 28 %, selon la marge bénéficiaire). La valeur présentée dans le modèle du MERN représente une estimation de l'impôt minier minimum. Or, il est plausible de croire que la majorité des projets miniers paieront un impôt minier supérieur à l'impôt minier minimum, considérant que les projets vont de l'avant sur la base d'une rentabilité escomptée.

*Afin de préciser les données présentées dans l'analyse économique du MERN au sujet des impôts corporatifs et de l'impôt minier associés au complexe minier, il est possible pour le promoteur de fournir :*

- *le tonnage au sortir de la mine et la concentration des substances valorisées;*
- *le prix de vente escompté;*
- *la valeur de production brute et la valeur de la production à la tête de puits;*
- *les charges et dépenses;*
- *les profits escomptés;*
- *son propre estimé d'impôt corporatif et d'impôt minier qu'il prévoit payer.*

- Les impôts des sociétés (effets indirects) représentent une estimation des impôts corporatifs qui seront payés par les premiers et deuxièmes fournisseurs de la société minière. Ces impôts sont estimés sur la base des dépenses que la société minière prévoit effectuée pour l'achat de biens et services au Québec. Une hypothèse préliminaire est formulée à l'effet que les fournisseurs sont composés à 75 % de PME et à 25 % de grandes entreprises (500 employés et plus) et qu'ils réalisent un profit moyen de 15 % sur leurs contrats.<sup>8</sup>

*Afin de préciser les données présentées dans l'analyse économique du MERN au sujet des impôts corporatifs associés aux fournisseurs, il est possible pour le promoteur de fournir :*

- *la proportion de ses dépenses qui sera faite auprès de PME par rapport à la proportion de ses dépenses qui sera faite auprès de grandes entreprises.*

- Les impôts corporatifs associés aux activités de transformation ne sont pas présentés dans la présente analyse. Ceci s'explique en raison de l'utilisation du modèle intersectoriel de l'ISQ pour mesurer les retombées économiques associées aux projets de transformation, lequel ne permet pas d'estimer les impôts corporatifs. Ce volet pourrait éventuellement être développé par le MERN.

<sup>8</sup> Les PME sont imposées à hauteur de 7,9 % au Québec et 11,80 % au Canada alors que les grandes entreprises sont imposées à hauteur de 11 % au Québec et 15 % au fédéral.

*Afin de présenter dans l'analyse économique du MERN de l'information au sujet des impôts corporatifs associés aux usines de transformation, il est possible pour le promoteur de fournir :*

- *les quantités vendues;*
- *le prix de vente escompté au sortir de l'usine;*
- *les revenus escomptés;*
- *les charges et dépenses;*
- *les profits escomptés;*
- *son propre estimé d'impôt corporatif qu'il prévoit payer.*

## **TAXES DE VENTE**

- Les taxes de vente (TVQ et TPS) ne sont pas prises en compte au niveau des effets directs considérant que les taxes payées par la société minière lui sont généralement remboursées à titre de remboursement de la taxe sur les intrants<sup>9</sup>. Les taxes de vente sont donc uniquement prises en compte au niveau des effets indirects (fournisseurs).

## **IMPÔT DES TRAVAILLEURS**

- L'impôt sur les salaires des travailleurs représente le taux réel moyen de perception (déduction faite de tous les crédits d'impôt) selon la tranche de revenus du travailleur.
- Pour les emplois directs, les salaires utilisés sont ceux déclarés par le promoteur ou, à défaut d'avoir l'information, les salaires moyens de l'industrie minière tel que recensé dans le cadre du programme de statistiques minières de l'ISQ.
- Pour les emplois indirects, les salaires utilisés sont les salaires moyens observés dans les industries qui agissent généralement à titre de fournisseurs des sociétés minières.

*Afin de préciser les données présentées dans l'analyse économique du MERN au sujet des impôts des emplois directs, il est possible pour le promoteur de fournir :*

- *les salaires prévus par principaux corps d'emplois de ses travailleurs, en précisant si les salaires incluent ou non les avantages fiscaux.*

## **PARAFISCALITÉ**

- La parafiscalité représente les contributions des salariés et des employeurs aux différents fonds de sécurité sociale.
- Au Québec, la parafiscalité correspond aux sommes versées à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), au Fonds des services de santé (FSS), au Régime québécois d'assurance parentale et à la Régie des rentes du Québec (RRQ).
- Du côté du gouvernement fédéral, elle représente les contributions à l'assurance emploi (AE).
- À noter que la CNESST et le FSS sont tous deux payés entièrement par l'employeur : la CNESST, en fonction du risque inhérent aux activités du secteur concerné, et le FSS en pourcentage fixe de la masse salariale de ce dernier. Dans le cas de la RRQ, c'est une contribution égale des employeurs et des employés. Pour ce qui est de l'AE, la contribution de l'employeur équivaut à 1,4 fois celle de l'employé.

<sup>9</sup> [www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvhtvq/ctirti/default.aspx](http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvhtvq/ctirti/default.aspx)



- Enfin, il faut noter que la parafiscalité représente des montants payés spécifiquement pour des programmes qui, en théorie et en moyenne, devraient profiter aux travailleurs de façon équivalente à ce qui a été payé. Ainsi, la parafiscalité n'est généralement pas considérée comme un revenu pour le gouvernement.

## **TAXES FONCIÈRES ET SCOLAIRES**

- Les taxes foncières varient d'une municipalité (ou MRC) à une autre. Les établissements miniers sont assujettis au taux industriel, lequel tourne en moyenne aux alentours de 3 \$ de taxes par 100 \$ d'évaluation inscrite au rôle foncier.
- Le calcul de ce qui est porté au rôle foncier est défini par la Loi sur la fiscalité municipale, notamment l'article 65. Pour un site minier, ce sont essentiellement les immeubles qui sont portés au rôle foncier, en excluant les galeries, tunnels, équipements, chemins ou quais.
- Le MERN estime que l'inscription au rôle foncier représenterait en moyenne l'équivalent d'environ 10 % du CAPEX initial. Le principe est le même pour la taxe scolaire.

*Afin de préciser les données présentées dans l'analyse économique du MERN au sujet des taxes foncières et scolaires, il est possible pour le promoteur de fournir :*

- *la valeur de son rôle foncier, pour son complexe minier et pour son usine, le cas échéant.*

## **AUTRES COÛTS ASSOCIÉS À DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET ENTENTES**

- Communautés autochtones : Les promoteurs signent souvent des ententes sur les répercussions et les avantages avec les communautés Autochtones impactées par les projets. Ces ententes sont généralement de nature confidentielle et ne peuvent donc être incluses dans l'analyse économique du MERN.

*Afin de préciser les données présentées dans l'analyse économique du MERN au sujet des ententes avec les communautés autochtones, le promoteur peut fournir, si cela lui est possible :*

- *une description de ce que couvrent son ou ses ententes avec les communautés Autochtones;*
- *un ordre de grandeur des dépenses engendrées par son ou ses ententes.*

- Autres contributions à la communauté : les sociétés minières effectuent souvent des contributions à l'amélioration de certaines infrastructures dans la communauté d'accueil du projet, ou encore diverses formes de contributions financières. Ces montants ne sont pas pris en compte dans l'analyse économique du MERN.

*Afin de préciser les données présentées dans l'analyse économique du MERN au sujet des autres contributions à la communauté d'accueil, il est possible pour le promoteur de fournir :*

- *une description de ce que couvrent son ou ses contributions aux communautés d'accueil;*
- *les dépenses engendrées par son ou ses contributions.*

